

VALORISER LA CONDUITE SUPERVISEE

Pré requis :

- Avoir au moins 18 ans
- Avoir obtenu son code il y a moins de 5 ans
- Si vous choisissez d'effectuer cette formation à l'issue de votre formation initiale : avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant et bénéficier d'une évaluation favorable de la part de cet enseignant.
- Si vous choisissez d'effectuer cette formation à la suite d'un échec à l'examen pratique : avoir obtenu de la part de votre auto-école une autorisation de conduire en conduite supervisée.

Les avantages :

- La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée.
- Vous allez acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique
- Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins élevé
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez continuer à consolider vos acquis à moindre coût
- Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'y a pas de kilométrage minimum à faire

Le choix de l'accompagnateur :

- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée
- Avoir l'accord de l'assureur sur le choix du ou des accompagnateur(s)

Comment se déroule la formation

- Le rendez-vous préalable est obligatoire, au début de la conduite supervisée, vous devrez participer, avec votre accompagnateur, à un rendez-vous préalable en voiture auto-école. L'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur
- A la différence de la conduite accompagnée, il n'y a pas de kilométrage minimum à faire en conduite supervisée.
- En cas de contrôle routier, vous devrez pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) de formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande, votre livret d'apprentissage et l'autorisation de votre assureur
- Pour conduire avec votre accompagnateur, vous devrez : afficher le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de la voiture, respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs débutants sous permis probatoire. Ne pas conduire à l'étranger.